

10 C.

# Journal du Lot

10 C.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

## Abonnements

LOT et Départements limitrophes	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements	4 fr. 25	8 fr. 50	15 fr.
TÉLÉPHONE 31	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

Les abonnements se paient d'avance  
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

## Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

## Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page)	0 fr. 80
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	0 fr. 80
RECLAMES 3 <sup>e</sup> page ( — d <sup>e</sup> — )	1 fr. 25
» 2 <sup>e</sup> page ( — d <sup>e</sup> — )	2 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## LES ÉVÉNEMENTS

**Les deux Allemagnes : Un jugement d'Edgar Quinet. — Pourparlers franco-britanniques. — Lloyd George et la résistance allemande. — Un commentaire communiste intéressant sur la « spontanéité » de la résistance. — La crise gouvernementale belge. — A Lausanne.**

Nous soulevons l'autre jour la question des deux Allemagnes : l'une démocratique, l'autre nationaliste.

En vérité, ce dualisme n'est pas spécial au Reich actuel ; il sévit à l'état permanent.

Le 7 janvier 1867, Edgar Quinet écrivait dans le *Temps* un article où se trouvent les lignes suivantes qui sont d'une étonnante actualité :

« Un monde vient de se révéler qui a la ferme intention de vous subordonner en tout. Il est vrai que les libéraux prussiens vous assurent du contraire, et je crois volontiers à leur sincérité. Ils vous affirment que ce grand mouvement d'hommes sur le Rhin, ou au delà se fait tout à votre avantage. Ces mêmes libéraux vous invitent à dormir. Ils vous répondent de l'événement ; ils vous garantissent l'avenir comme si, au moins, le présent leur appartenait. Je consentirais à leur accepter leur garantie s'ils étaient les maîtres. Mais le sont-ils ? — Ont-ils fait les événements ? Non ; ils y étaient opposés. — Ont-ils dirigés les armées ? Ils protestaient contre la guerre. — Disposent-ils des volontés ? Ils ont obéi à celles d'autrui... Qui nous dit qu'il n'en sera pas de même demain ou après demain ?... Ils se sont convertis au plus fort... »

Ainsi parlait en janvier 1867 un homme, qui aimait pourtant l'Allemagne.

Quelle admirable, quelle étonnante intelligence que celle de cet homme qui, trois ans avant la guerre de 1870, quarante-sept ans avant la guerre de 1914, saisissait déjà toute la portée des protestations pacifiques des hommes de gauche de l'Allemagne !

Et combien les prudentes réserves que Quinet formulait en 1867 nous apparaissent actuelles aujourd'hui ! Comme lui, certes, nous sommes prêts à faire confiance aux démocrates allemands.

Mais pour la leur accorder, qu'ils nous donnent au préalable le spectacle de leur force, qu'ils aient le courage d'imposer au Reich leurs conceptions.

Nous fûmes lurrés en 70, nous fûmes lurrés en 1914 par les démocrates allemands.

Aujourd'hui nous ne voulons plus l'être ; nous entendons être plus circonspects.

Navons-nous pas payé trop cher notre confiance ?

Des négociations se poursuivent dans le secret entre les gouvernements de Paris et de Londres à propos de la dernière note allemande et de la possibilité d'une réponse ou nulle.

Il est manifeste que les dirigeants britanniques voudraient arriver à un accord avec nous.

Mais celui-ci, en raison des positions prises, ne laisse pas d'être difficile à réaliser.

M. Baldwin l'a déclaré formellement, jeudi dernier, au parlement anglais : il ne saurait être question pour le gouvernement britannique d'approuver l'occupation de la Ruhr.

De plus, on estime à Londres qu'une intervention pour exiger la cessation de la résistance allemande équivaudrait à une association de fait à l'initiative franco-belge qu'on ne veut toujours pas approuver.

Au total, le cabinet britannique serait rechercher un moyen de délimiter le Reich à suspendre la résistance, en vue de rendre possible une négociation générale, tout en dissipant certaines méfiances du Gouvernement du Reich quant aux intentions françaises.

Entreprise infiniment délicate, on en conviendra.

En attendant l'ex-Premier, Lloyd George se fait à nouveau l'avocat de l'Allemagne.

Cette fois, il s'occupe de la résistance passive ; il ne veut pas qu'on

enjoigne au chancelier Cuno d'y mettre fin et, dans le *Daily Telegraph*, il donne les raisons suivantes :

« On admet trop aisément, comme une certitude, que les ouvriers de la Ruhr obéiront à tout ordre venu de Berlin. Les gouvernements, en Allemagne, ont cessé d'obtenir une pareille soumission. C'est une des conséquences indirectes du grand désastre : les décrets de la Wilhelmstrasse ne commandent plus le respect dont ils étaient entourés avant la guerre. »

M. Lloyd George affirme donc, comme M. Cuno, que le gouvernement allemand ne serait pas écouté s'il ordonnait de cesser la résistance.

Dans la bouche du chancelier l'aveu d'une telle impuissance est compréhensible ; c'est encore un acte, une forme de la résistance.

On comprend moins l'attitude de Lloyd George qui ne tend à rien moins qu'à encourager cette résistance en égarant l'opinion britannique.

Dans tous les cas, ce fait subsiste : sur un point essentiel du différend franco-allemand, Lloyd George patronne ouvertement la thèse des dirigeants allemands.

Et cela, malgré toute vraisemblance.

Il est d'ailleurs établi, en effet, que c'est Berlin qui a monté et entretenu toute la résistance.

Veut-on un nouveau démenti à la thèse Cuno-Lloyd George sur la spontanéité de la résistance ?

Le parti communiste allemand, dont l'attitude est probablement concertée avec la III<sup>e</sup> Internationale de Moscou, n'a pas manqué de prendre position au sujet de la résistance allemande.

Mardi dernier, la *Rote Fahne* de Berlin, organe central du parti communiste allemand, publiait un exposé très net de la situation.

On y lisait que le chancelier Cuno ne sait plus comment résoudre la question de la « résistance passive », car il comprend la nécessité de céder et il craint les conséquences d'une capitulation.

Continuant à expliquer la politique du gouvernement allemand, elle qu'elle apparaît aux communistes, la *Rote Fahne* ajoutait :

« On a donc imaginé une ruse. On dit : « Qu'est-ce que le gouvernement a de commun avec la résistance passive ? Cette résistance est l'affaire naturelle et spontanée du peuple. C'est au peuple, et en l'occurrence au peuple de la Ruhr, qu'il appartient de prendre une décision. » Voilà la fallacieuse histoire que la presse bourgeoise répète sur tous les tons. Elle signifie que le gouvernement et la bourgeoisie voudraient rejeter sur la classe ouvrière le devoir et la responsabilité de cesser la résistance passive. C'est pourquoi la classe ouvrière doit dire en toute clarté au gouvernement : « Vous ne vous esquiverez pas ! Si vous voulez mettre bas les armes, ayez la complaisance d'en prendre vous-même la responsabilité. »

Combien caractéristiques ces paroles de la *Rote Fahne* ! Ainsi les communistes allemands laissent entendre que les ouvriers de la Ruhr ne se refusent nullement à reprendre le travail à la première injonction de Berlin.

Mais voilà, cette injonction de Berlin équivaudrait pour les dirigeants du Reich à une capitulation.

Ils ne veulent donc pas mettre fin à la résistance, reconnaître leur erreur.

Et, pendant ce temps, la situation s'aggrave et la condition de la classe ouvrière allemande devient critique !

Mais le chancelier Cuno n'en a cure !

La crise gouvernementale belge se prolonge.

Elle se révèle plus difficile à résoudre qu'on ne l'avait supposé tout d'abord.

Cela tient aux divergences profondes qui existent entre les divers partis susceptibles de constituer une coalition.

D'ailleurs, et ceci présente pour nous le plus grand intérêt, ces divergences sont d'ordre exclusivement intérieur.

Quant à la politique extérieure, en particulier l'action à l'égard de l'Allemagne, nul ne songe en Belgique à abandonner la ligne de conduite poursuivie depuis six mois.

La France peut donc espérer que le ministère de demain — quel qu'il soit — ne modifiera en rien les directives de M. Theunis.

Il n'est pas impossible d'ailleurs que celui-ci soit chargé à nouveau de constituer le ministère.

La situation va-t-elle enfin s'éclaircir à Lausanne ?

Si l'on en croit certaines informations, Ismet pacha aurait reçu du gouvernement d'Angora pleins pouvoirs pour régler la question des coupes.

Or, on sait que c'est cette dernière question qui constitue la seule difficulté sérieuse qui reste à résoudre.

Est-ce à dire que nous touchons — enfin — au dénouement et à la paix ?

Hélas ! trop souvent jusqu'ici nos vœux, prématurés, furent déçus, pour qu'on ne cultive pas la plus extrême réserve dans ses espoirs.

Et pourtant, il faudra bien qu'un jour la paix devienne en Orient une réalité !

M. D.

## INFORMATIONS

### Dans la Ruhr

#### Les sabotages

Alors que les journaux nationalistes et notamment la « Deutsche Tages Zeitung » considèrent les actes de sabotage contre les voies ferrées comme un complément de la résistance passive, les journaux modérés les condamnent assez vivement. Ils exposent en particulier que ces actes entraînent des représailles de la part des autorités d'occupation.

D'autre part, le gouvernement du Palatinat vient de publier un avis pour inviter les Allemands à s'abstenir d'actes semblables.

Chômage de protestation

On mande d'Essen aux journaux allemands, que le personnel de la mine Gute Hoffnung a chômé le 15, pour protester contre la condamnation de son directeur Kellermann à cinq ans de prison, par un conseil de guerre français, pour s'être opposé à la livraison de charbon à la France et à la Belgique.

#### Le prix des tabacs

Le « Journal officiel » publie un décret rendu sur la proposition du ministre des finances fixant la nomenclature des prix de vente à l'intérieur des tabacs fabriqués à l'étranger, des tabacs de vente courante et des tabacs de vente restreinte mis à la disposition des consommateurs par la Régie.

Les débiteurs continueront à bénéficier d'une remise uniforme calculée sur les prix de vente aux consommateurs et dont le taux reste fixé à 8,0/0.

L'Angleterre paie sa dette à l'Amérique

La Grande-Bretagne a payé aux Etats-Unis, en bons de la Liberté, la somme de 69 millions de dollars à valoir sur l'annuité prévue par l'accord anglo-américain pour l'amortissement de la dette britannique.

#### Une cachette d'armes en Hongrie

La Commission militaire de contrôle interalliée a découvert, dans la région forestière, de Hajnasker, un dépôt clandestin de munitions. Le gouvernement hongrois a immédiatement ordonné d'enlever ces munitions en présence des membres de la Commission de contrôle et a ouvert une enquête.

Le commerce anglo-russe va reprendre

Le correspondant du « Daily Express » à Moscou télégraphie qu'il y a de nombreux signes que la crise anglo-russe est maintenant terminée. C'est ainsi que M. Hodgson, chef de la mission commerciale britannique à Moscou, a donné pour instructions à M. Preston qui se trouve actuellement à Riga, de rentrer à Pétrograd et d'y ouvrir à nouveau les bureaux de la mission commerciale qui avaient été fermés au moment de la crise.

Il est vraisemblable d'autre part, que le consul britannique à Vladivostok retournera prochainement à son poste.

Enfin, M. Krassine aurait reçu l'ordre de rentrer en Russie, sa mission à Londres étant considérée comme terminée.

L'Angleterre renforcerait sa flotte de la Méditerranée

On assure dans les cercles navals que l'Angleterre songerait à renforcer sa flotte de la Méditerranée jusqu'à lui donner la prépondérance sur la flotte de l'Atlantique. A la flotte de la Méditerranée seraient rattachés à titre définitif les cinq cuirassés de la classe « Royal Sovereign », qui sont en service dans les eaux méditerranéennes depuis le commencement de la crise orientale.

Stamboulsky allait renverser la monarchie

Selon un télégramme de Sofia à la *Neue Freie Presse*, on aurait trouvé dans les papiers de Stamboulsky le plan d'un coup d'Etat républicain préparé pour le 12 septembre.

Cent mille paysans devaient être réunis à Sofia ce jour-là, à l'occasion de la consécration d'une nouvelle cathédrale à saint Alexandre Newski.

Des armes et du matériel de guerre ont été, en effet, trouvés dans une caserne de pompiers.

Ils devaient contraindre le roi Boris à l'abdication et proclamer Stamboulsky président de la République.

Au Maroc espagnol

Le bruit court que l'agitateur riféin Abdel-Krim aurait été assassiné par des milieux officiels n'ont aucune confirmation de ce bruit.

Après le combat de Tizi-Aza

Les aviateurs qui observent constamment les régions insoumises, n'ont constaté depuis le combat de Tizi-Aza du 5 juin aucun rassemblement suspect. Les pertes que les tribus rebelles ont subies dans ce combat seraient plus élevées encore qu'on ne croyait. Elles atteindraient, en effet, près d'un millier de morts et plus d'un millier de blessés.

A la Chambre italienne

Une discussion fort réjouissante vient de se dérouler à la Chambre italienne au sujet de permis de circulation sur les chemins de fer aux familles de députés. Il s'agissait de savoir si les belles-mères des représentants du peuple devaient être comprises dans les avantages dont jouissent les députés.

Après une heure de débat, où l'on échangea force mots d'esprit et nombre de réparties vaudevillesques, la majorité, peu galante, se prononça pour la négative.

Une Française mariée à un Allemand n'est pas tenue de le suivre en Allemagne

Mariée en 1895 à un Allemand, opticien de son métier, une Française, Mme Lutché, la guerre venue, refusa de suivre son mari en Allemagne. Le premier jour de la mobilisation, il l'avait quittée en lui annonçant qu'il reviendrait bientôt avec l'armée allemande. « Tu verras, lui dit-il, nous passerons par le Luxembourg et la Belgique, qui vont marcher avec nous. »

Après la guerre, l'opticien voulut contraindre sa femme, demeurée à Paris, de le rejoindre à Iéna. En bonne Française, elle s'y refusa et demanda le divorce, alléguant l'incompatibilité de ses sentiments avec ceux foncièrement allemands de son époux. Le divorce a été prononcé par défaut aux torts et griefs de l'Allemand.

Les palmes académiques

Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts fait connaître qu'en raison de la proximité de la promotion des palmes académiques du 14 juillet 1923, il ne sera plus, à dater du 24 juin, décerné de distinctions universitaires au cours des cérémonies officielles.

L'examen des candidatures présentées à l'occasion des cérémonies ne pourra donc être repris qu'après la publication à l'Officiel de la promotion régulière annuelle.

## Un document rétrospectif

Le ministre des affaires étrangères vient de faire paraître le tome 13 de son grand recueil sur les origines diplomatiques de la guerre de 1870-1871. Ce nouveau volume concerne la période qui s'étend du 18 octobre au 31 décembre 1866, sur les relations du gouvernement impérial avec la Prusse et les autres Etats allemands, après Sadowa ; sur les affaires italiennes, à la veille et au lendemain de l'évacuation de Rome par les troupes françaises ; enfin sur les tractations dont la question d'Orient est alors l'objet. Il apporte, se dégageant d'un ensemble documentaire d'une grande richesse, beaucoup de renseignements précis et neufs.

L'Etna en furie

Dans la partie nord-est de l'Etna se sont ouvertes plusieurs bouches éruptives.

De fortes explosions avaient été entendues préalablement. Des coulées de lave ont ravagé plusieurs terrains cultivés, ont détruit un bois de pins ainsi que la gare de Castiglione.

La ligne du tramway circum-Etna est interrompue.

Suivant les dernières nouvelles parvenues de Catane, le village de Linguaglossa a été détruit par une coulée de lave large de 300 mètres qui était déjà arrivée à proximité.

L'exode de la population terrorisée se poursuit.

Sénat

Séance du 18 juin 1923

Le Sénat aborde, enfin, la discussion du budget de 1923. M. Bérenger, rapporteur général, prend la parole. Il commence par rendre hommage au président de la Commission des finances, M. Millières-Lacroix ; toutefois, il affirme que la Commission des finances du Sénat n'a pas plus de mérite que celle de la Chambre. Elle a été servie, dit-il, par les circonstances ; donc pas d'amour-propre entre les deux Assemblées.

Il signale la fragilité de l'excédent en raison de la dette publique et le ses arrérages sans cesse croissants. Puis il termine par une double adjuration au Sénat : « Aller vite et maintenir l'équilibre. »

M. Hervey dit qu'on pourrait réaliser des économies dans nos régions libérées. Il parle aussi de la nécessité de faire rentrer l'impôt sur les bénéfices agricoles et de percevoir l'impôt sur les bénéfices commerciaux et industriels. Il s'étend aussi sur l'impôt sur le revenu à améliorer.

M. Milan dit que le problème budgétaire n'est pas tout le problème financier, lequel reste presque entier. Il demande au ministre s'il a un programme d'extinction progressive, au moins partielle de la dette publique. Il parle d'un système d'amortissement méthodique, organisé suivant un plan technique, fait par une caisse spéciale à laquelle le Trésor serait dans l'obligation absolue de verser les annuités nécessaires en capital et intérêts par des chiffres très étudiés. Il préconise un amortissement des trois premiers emprunts.

M. Japy demande le rétablissement des quatre vieilles contributions. La suite de la discussion est renvoyée à mardi matin.

Le Banquet de la Presse Républicaine départementale

Le banquet annuel de l'Association de la presse républicaine départementale a eu lieu dimanche soir, au Palais d'Orsay, sous la présidence de M. Alexandre Millerand.

Au dessert, le président de la République a prononcé une allocution. Les journalistes, a-t-il dit, doivent être non seulement des propagateurs d'idéal, mais des semeurs de confiance.

« Confiance ! conclut M. Millerand. Jamais, aux heures les plus critiques, notre admirable pays ne connut le doute, ni la défaillance ; armé de ce merveilleux bon sens qui est sa parure et sa force imperturbable, il a marché droit devant lui, parce qu'il savait où il allait : au triomphe de la justice et du droit. Son idéal n'a pas varié ; sa confiance n'a pas chancelé ; sa foi dans ses destinées est inébranlable. Il sait que la victoire lui donnera tous les fruits qui lui sont légitimement dus. »

Dans la matinée, l'Association de la presse républicaine départementale, au cours de son assemblée générale, a procédé à l'élection d'un tiers des membres du comité, dont les pouvoirs étaient arrivés à expiration et celui-ci a constitué son bureau comme suit pour l'exercice 1923-1924 :

Président : M. Ferdinand Réal ; vi-

CHRONIQUE LOCALE

Pour les petits théâtres !

L'Association professionnelle des directeurs de théâtres de province, à l'issue de son assemblée générale, a voté à l'unanimité un ordre du jour dans lequel, considérant que l'ensemble des taxes qui se superposent injustement amènera fatalement les directeurs à arrêter des exploitations hasardeuses ou déficitaires et que les revendications présentées au Parlement sont appuyées d'indiscutables preuves qui montrent la gravité du mal et établissent le seul remède — la diminution des taxes — a décidé de faire toutes démarches nécessaires pour hâter la solution du projet de loi Henri Aurjol soumis à la Cham-

ce-présidents : MM. Maurice Schwob, Maurice Sarrault, Paul Mercier ; secrétaire général : M. Léon Raffray ; secrétaire : M. Alexandre Masson ; trésorier : M. Ernest Arrault.

Le Journal du Lot était représenté à l'Assemblée et au banquet de la Presse républicaine départementale par son Directeur, M. Coueslant.

### L'organisation de la vie chère

M. Chéron ministre de l'Agriculture, était l'autre dimanche à Montpeller, où il présidait le banquet de clôture du Congrès de l'Électrification des Campagnes.

A cette occasion il annonça que grâce à son intervention les viticulteurs allaient être protégés définitivement contre la concurrence étrangère.

« J'ai gagné », s'écria-t-il, le procès de la viticulture devant le Gouvernement. Les mesures que j'ai proposées ne se feront point attendre, mais seront appliquées à bref délai. Je vous donne l'assurance que la cause est largement et complètement gagnée. »

En effet, M. Chéron a formulé les demandes suivantes, que le Gouvernement aurait, paraît-il, satisfaites, malgré les protestations du ministre du Commerce :

1° Que la convention franco-portugaise ne soit pas renouvelée ; que les vins portugais qui, jusqu'ici, entraient en France au tarif minimum n'y entrent plus qu'au tarif général, soit une imposition douanière nouvelle supérieure à l'ancienne de 300 0/0 ;

2° Que les vins grecs qui, en vertu de l'accord de 1892 entrent en France au tarif minimum, soient mis désormais au tarif général ;

3° Qu'au coefficient de 2 fr. 05 appliqué aux vins espagnols à leur entrée en France soit substitué un coefficient plus élevé (minimum 2 fr. 6) ;

Ce sont, évidemment, des mesures d'une exceptionnelle gravité, car elles risquent de provoquer la rupture économique avec l'Espagne, la Grèce et le Portugal.

Certes, notre production vinicole est digne d'intérêt puisqu'elle constitue un des principaux facteurs de la richesse nationale.

Mais il semble qu'en l'occurrence, étant donnée la multiplicité des intérêts engagés, ce serait une grave injustice que de lui sacrifier les autres branches de notre industrie en prenant des mesures draconiennes à l'égard des importations de vins espagnols.

Il ne faut pas se le dissimuler, un augmentation du coefficient de majoration des droits d'entrée des vins en provenance de la Péninsule entraînerait la rupture immédiate des relations commerciales entre la France, l'Espagne et le Portugal.

De fait, ce dernier n'a pas cru devoir renouveler le *modus vivendi* commercial qui venait à échéance ces jours-ci.

Au total, il est permis d'affirmer que toute révision de nos tarifs douaniers avec l'Espagne, le Portugal, la Grèce constituerait un vrai désastre pour notre commerce d'exportation.

Or, la France, pour rétablir sa balance commerciale, a besoin d'exporter grandement.

Par ailleurs, le procédé employé par M. Chéron pour annoncer l'entente, promptement réalisée n'est pas moins singulier. On parle de manœuvres et de coups de bourse susceptibles d'influencer les cours.

Reste à savoir si la victime sera efficacement protégée par cette nouvelle barrière douanière, qui aura évidemment pour résultat de faire monter le prix des vins livrés à la consommation intérieure.

Comme le fait très justement remarquer notre excellent confrère, M. L. Romier, dans la *Journée Industrielle* :

« Le gouvernement lui-même doit bien se rendre compte que si le pays ressent de la mauvaise humeur, comme l'attestent les dernières élections partielles, la cause en est dans l'insuffisance et le flottement de la direction intérieure. Cette insuffisance et ce flottement ont pour origine première le désordre de la politique économique. »

« La mauvaise humeur sera bien pire demain si le vin est plus cher et s'il ne se vend pas mieux. Car M. Chéron et ses conseillers oublient que pour vendre une marchandise, il faut commencer par s'entendre avec l'acheteur, et non par le molester. »

### Votes de nos Députés

Sur la clôture de la discussion des interpellations sur la politique intérieure du Gouvernement, nos députés ont voté :

Pour : MM. Delport, Delmas, prince Murat.

La Chambre a adopté par 292 voix contre 232.

Sur la priorité de l'ordre du jour de M. Renard, nos députés ont voté :

Contre.

La Chambre a repoussé par 349 voix contre 162.

Sur les mots : « approuvant le Gouvernement et confiante en lui », de l'ordre du jour de M. Brousse, nos députés ont voté :

Pour.

La Chambre a adopté par 356 voix contre 162.

Sur les mots : « respectueux des

lois laïques », nos députés ont voté :

Pour.

La Chambre a adopté par 513 voix contre 11.

Sur la dernière partie de l'ordre du jour de M. Brousse, nos députés ont voté :

Pour.

La Chambre a adopté par 464 voix contre 15.

Sur l'ensemble de l'ordre du jour de M. Brousse, nos députés ont voté :

Pour.

La Chambre a adopté par 354 voix contre 161.

### Inspection des écoles

M. Dresch, recteur de l'Académie de Toulouse a visité lundi, le lycée Gambetta, le lycée de jeunes filles et l'École primaire supérieure. Il s'est montré très satisfait de sa visite.

### L'élection cantonale de St-Géry

Le Conseil d'Etat a rejeté les protestations de MM. Talou et Roufflé contre l'élection au Conseil général des 14 et 21 mai 1922 dans le canton de St-Géry.

### NOS MORTS

Voici la liste des corps des militaires et marins morts pour la France :

MM. Daynac Eloi-Raymond, à Faycelles ; Marnhe Jean-Marcel, à Faycelles ; Paret Paul-Jean-Marie, à Crèysse ; Dulac Jean-Louis, à Botsstères.

La levée de ces corps aura lieu mercredi.

### Lettre en retard, dîner raté !

Ce mardi, 19 juin, au courrier du matin, le facteur nous a remis une lettre qui contenait l'invitation suivante :

« Cher confrère,

« Notre dîner amical traditionnel aura lieu le samedi 16 juin 1923, à 20 heures précises, au restaurant Franck, 27, Faubourg St-Denis, Paris. »

Puis, suivait le menu. Potage, crème à la vanille ; colin sauté gréline ; boulettes à la reine, etc., etc. Nous arrêtons là, l'énumération des plats de ce menu. La lecture seule ferait saigner.

Toutefois, l'invitation arrivait un peu tard. Le dîner avait eu lieu samedi soir et la lettre nous parvenait mardi matin.

Les inviteurs avaient-ils voulu plaisanter ? Non, car la lettre portait en tête : « Presse républicaine départementale : Paris, le 11 juin 1923. »

Et un examen de l'enveloppe nous permit de voir que le cachet de la poste portait la date du 12 juin 9 heures 30.

La lettre avait mis exactement 3 jours pour venir de Paris à Cahors ; et une lettre d'invitation à dîner pour samedi soir !

Qui est responsable de ce retard ? qui nous a occasionné la déception désagréable de ne lire qu'après le repas, un menu de choix ?

Allons, tant pis : c'est un repas manqué, mais la Poste de Paris fera bien d'assurer son service un peu plus régulièrement !

8 jours pour qu'une lettre mise à la poste de Paris arrive à Cahors, c'est exagéré.

Peut-être que le préposé à l'expédition s'est dit : « Bah ! ce n'est qu'un prospectus sans valeur. On a toujours le temps de l'expédier ! »

« Malheureux ! traiter de prospectus un papier sur lequel s'étale le menu d'un repas organisé par des journalistes parisiens ! »

Nous signalons le fait à qui de droit !

### Mutualité scolaire

L'assemblée générale de la Mutualité scolaire de l'arrondissement de Cahors a été tenue dimanche dernier 17 juin, dans une des salles de l'Hôtel de ville de Cahors.

M. de Monzie, maire-sénateur, présidait la réunion, assisté de M. Doumer, inspecteur primaire, vice-président.

M. Drech, recteur de l'Académie de Toulouse, et M. Foch, proviseur du lycée de Cahors, assistaient à la séance.

M. Doumer, dans une improvisation excellente, souhaita la bienvenue à M. le recteur et lui présenta les maîtres de l'enseignement primaire. Il dit le réconfort que les instituteurs éprouvent de la présence de leur chef aux moments de crise.

M. le recteur dit le plaisir qu'il a de l'occasion qui lui est offerte d'entrer en contact avec les membres de l'enseignement du département du Lot.

Il exprime ses regrets de ne pas trouver à ses côtés M. Vayssières, inspecteur d'Académie, qui fut son collègue au lycée de Poitiers et que retient éloigné du département une cruelle maladie.

M. de Monzie, salue M. le recteur et les instituteurs des communes de l'arrondissement. Il définit l'action de l'école laïque. Le rôle de l'instituteur ne s'arrête pas au seuil de sa classe. C'est par les œuvres sociales, par les travaux post-scolaires qu'il grandit sa fonction.

La défense de l'école laïque doit se traduire par des résultats. C'est dans cet esprit que la ville de Cahors a entrepris et mené à bien l'installation de ses écoles.

Tous ces discours sont très applaudis.

M. Calmette, trésorier, a exposé la

situation morale de la société, qui compte aujourd'hui 49 membres honoraires perpétuels. Le nombre des membres participants, qui s'élevait à 1.461 au 14 décembre 1921, s'est élevé à 1.509 au 31 décembre 1922. Au cours de l'exercice 1922, 179 sociétaires ont demandé leur inscription et 131 ont cessé leurs versements.

Au cours de l'année 1922, la société a accordé des secours s'élevant à 1.665 francs à 94 sociétaires malades. Pour le deuxième trimestre 1923, le conseil d'administration a accordé 458 francs de secours à 15 sociétaires.

Une somme de 7.968 francs a été versée sur les livres de retraites.

L'Etat a accordé, en outre, une subvention de 2.378 francs, qui sera reportée sur les livres des sociétaires qui ont acquitté leur cotisation en 1922.

La situation de la société est donc très prospère. L'avoir disponible au 31 décembre 1922 est de 7.326 fr. 67.

Nota. — Pour la correspondance, l'envoi des fonds et les demandes de secours s'adresser à M. Calmette, 12, quai Ségurd, à Cahors.

### Une enquête

Nous avons fait connaître qu'une plainte avait été déposée par Mme veuve Romain, ex-directrice d'un cinématographe de notre ville, contre la personne à laquelle elle avait acheté cet établissement moyennant un prix, selon elle, trop élevé.

Cette plainte longuement motivée contenait un minutieux exposé des faits et citait une longue liste de témoins.

Les témoignages invoqués par la plaignante sont actuellement recueillis par M. le commissaire de police de notre ville.

### Réunion de marins

Les camarades marins sont priés de se rendre à la réunion préliminaire qui aura lieu le jeudi 21 juin à 20 heures au Café du Midi à Cahors.

Cette réunion a pour but de grouper les marins de n'importe quelle classe en une association. Ignorés, au rôle obscur mais combien héroïque, le marin est le frère du « poilu ». Qu'il soit connu et aimé comme il le mérite. Voilà vers quoi va tendre les efforts de cette association qui se propose de faire un banquet, comme premier acte de vitalité.

Nous disons à jeudi soir à nos camarades, à tous ceux de la ville et du département. Vivent les marins !

### Le bureau provisoire.

Le bureau provisoire.

### La Grappe du Quercy à Paris

La Grappe du Quercy, à laquelle s'était joint le Coleil Biscoutin a fait le 10 juin courant sa sortie champêtre à St-Leu (S.-et-O.).

Nombreux étaient nos compatriotes qui attendaient sous le hall de la gare du Nord le moment de monter dans les wagons que la Compagnie avait bien voulu leur réserver spécialement. Arrivés à St-Leu vers 10 heures, ils se sont dirigés, musique en tête vers la forêt qui est magnifique, à midi précis, a eu lieu le banquet. A l'issue de ce dernier, ont pris la parole :

MM. Vialles, Président de la Grappe ; Quercy, Secrétaire général du Coleil et notre ami Villars, Président de la Commission des fêtes, qui fatigué, s'est démis de ses fonctions, nous a présenté son successeur : le sympathique ami qu'est Aussel.

Tous nos regrets de voir l'ami Villars quitter la présidence de la Commission des fêtes, où il avait fait de la bonne besogne, toujours sur la brèche, n'ayant qu'un but : la prospérité de la Grappe, et il y avait réussi. Quant à l'ami Aussel, nous savons quelle tâche ardue, et parfois... ingrate, il assume, mais qu'il soit bien assuré que nous ferons tout ce qui nous sera possible pour la lui faciliter, et nous ne doutons pas un seul instant, qu'avec lui notre chère Grappe prospérera encore.

Un concert improvisé ayant été organisé, nous a donné le plaisir d'entendre : Mlle Bourgeois, toujours prête à satisfaire la Grappe ; M. Delpeu, désolant dans le genre Polin et où il excelle à ravir ; Mlle Daniel, une amie de la Grappe, qui a l'honneur de posséder une belle voix ; notre Société sera heureuse de l'applaudir chaque fois qu'elle voudra bien lui prêter son concours. Enfin, pour terminer, notre Escudé, que la Grappe est fière d'avoir dans son sein.

Maintenant, la saison est close, les vacances approchent, beaucoup de nous vont aller se reposer au pays natal ; à ceux-là, un bon conseil, qu'ils s'adressent donc à la Fédération du Sud-Ouest, 14, rue Bertrand, Paris, 7, et cette dernière leur donnera gracieusement tous les renseignements pour les voyages à prix réduit.

### Office agricole du Lot et Société d'Agriculture

Concours de la culture de la pomme de terre

L'Office Agricole départemental après avis de la Société d'Agriculture a décidé d'organiser un concours de la culture de la pomme de terre dans l'arrondissement de Figeac, siège en 1923 du concours agricole départemental.

En conséquence, seuls les agriculteurs de l'arrondissement de Figeac pourront participer à ce concours, si les surfaces cultivées sont comprises dans les catégories ci-dessous :

1° catégorie : culture de 30 ares et au-dessus (primes de 60 à 80 fr.) ;

2° catégorie : culture de 20 à 30 ares (primes de 30 à 50 fr.).

Les demandes d'inscription seront adressées avant le 20 juillet der-

nier délai, à M. Calmels, Président de la Société d'Agriculture à Cahors (ancien Evêché) « Maison de l'Agriculture ».

Les demandes d'inscription mentionneront :

1° le nom et l'adresse exacte de l'exposant ;

2° la surface totale cultivée en pomme de terre ;

3° la nature du sol ;

4° la fumure employée (quantité de fumier et d'engrais chimiques) ;

5° la variété de pomme de terre et sa provenance ;

6° les soins culturaux pendant la végétation ;

7° l'emplacement des champs (lieux dits, hameaux, section) ainsi que tous autres renseignements utiles, notamment les possibilités d'accès aux dits champs.

### Un cimetière gallo-romain

En procédant à des travaux de terrassement dans la commune de St-Martial, des ouvriers de la ligne Cahors à Moissac ont mis à jour des tombeaux de l'époque gallo-romaine.

### Obsèques

Mardi matin, à 9 heures, ont été célébrées les obsèques de Mme Marie-Félicie Richard, en communiant sa sœur Rosalie, de l'Hôpital-hospice de Cahors, décédée à l'âge de 62 ans.

Nombreux furent les personnes qui suivirent le char funéraire.

Nous adressons à la famille nos sincères condoléances.

### Les centenaires

D'après une statistique, le nombre des centenaires en France est de 70 environ en moyenne.

L'âge de 105 ans paraît être la limite extrême de la vie en France.

Les femmes figurent en majorité dans la liste des centenaires. Sur 85 centenaires, il y a 52 femmes et 33 hommes. Quant à la répartition des centenaires entre les diverses professions, viennent en première ligne les cultivateurs, puis les ouvriers et journaliers, ensuite les rentiers et les cuisiniers et domestiques. Ce sont les mendiants qui fournissent le plus grand nombre de centenaires, 23 sur 83.

La statistique indique que les départements les plus favorisés au point de vue de la longévité sont : l'Ariège, les Hautes et les Basses-Pyrénées, l'Ardeche, l'Aveyron, le Lot, le Lot-et-Garonne, la Dordogne, c'est-à-dire les départements de la région pyrénéenne et de la Gascogne.

### Les droits d'entrée sur les vins portugais

Le « Journal Officiel » publie, lundi matin, l'avis aux importateurs suivant :

« Nonobstant l'expiration, à la date du 16 juin 1923, de l'arrangement commercial entre la France et le Portugal, signé à Lisbonne, le 30 janvier 1922, et de l'arrangement annexé du 16 septembre 1922, est maintenue à titre provisoire la dérogation au décret du 22 juillet 1920, en vertu de laquelle est permise l'entrée sans autorisation spéciale des vins de li- queurs d'origine de Porto et de Madère, originaires et en provenance du Portugal. Mais ils seront soumis comme tous autres produits de la même origine et provenance aux droits du tarif général des douanes. »

### Mauvaise tête

Samedi soir, le jeune Bousquet Odon, 17 ans, domestique à Montcahors a été conduit au Parcquet de Cahors : Bousquet a volé quatre lapins au préjudice de son patron, M. Dessau, propriétaire.

Mais pour se venger de la personne qui l'avait dénoncé, une dame Dessau, il a pris un pistolet chargé et a tiré dans les vitres de la chambre de cette dame.

Bousquet a été écroué à la prison de Cahors.

### Foire du 16 Juin 1923

La foire a été peu importante, en raison du mauvais temps. Les cours pratiqués ont été les suivants :

Porcelets de 140 à 250 fr. pièce, suivant grosseur ; aucune bête à corne n'a été vendue sur le marché.

Brebis d'élevage de 160 à 250 fr. suivant grosseur et qualité.

Poules grasses, 3,80 ; poulets, 4 fr. ; lapins domestiques, 1,50 ; le tout le demi-kilo.

Œufs, 3,75 la douzaine.

Pigeons, 5 fr. pièce ; oisons, de 15 à 18 fr. la paire ; canetons, de 9 à 10 fr. la paire ; mais, 54 fr. les 80 litres ; pommes de terre, 18 fr. les 50 kilos ; moutons gras, 1,70 ; agneaux, 1,90 ; le tout le demi-kilo.

### CHRONIQUE SPORTIVE

#### Véloce Sport Cadurcien

Quelle magnifique course que celle de dimanche, où le Véloce-Sport Cadurcien réunissait sur les parcours Cahors-Prayssac et retour 19 partants sur 22 engagés !

Jamais encore aucune compétition cycliste n'avait réuni dans notre ville un aussi grand nombre de coureurs de classe, parmi les jeunes « as » de la pédalette.

Il ne parvient à s'égarer qu'avant Castel-Franc, où un cylindre de la route brève l'élan des moins intrépides. Il faut dire qu'à la tête du peloton, Fontanel, Miquel, Valadier, Aussel et St-Germes mènent un train d'enfer.

A Prayssac, une foule énorme attend l'arrivée des coureurs. Tout Prayssac est sur le Foirail, où fonctionne le contrôle, dirigé par M. Salgues, du Véloce, qu'assistent M. Cussac, de Prayssac.

A 16 h. 4 les premiers coureurs sont annoncés et dans un beau sprint, Miquel coupe le premier la ligne d'arrivée, suivi d'un peu par Fontanel.

Durant les dix minutes de neutralisation les arrivées se succèdent sans arrêt, tandis que le public admire les coureurs très frais, et leur fait une ovation prolongée. Celle-ci redouble d'ailleurs à chaque départ de peloton, aussi nos vaillants petits routiers gardent-ils le meilleur souvenir de l'inoubliable réception de la coquette patrie du Maréchal Bessières.

La partie la plus rude du parcours va maintenant commencer. Castel-Franc et Labastide-du-Vert traversés, c'est la rude côte de Rostassac et la vertigineuse descente sur Espère. Le peloton se désagrège et plusieurs perdent pied. Plusieurs démarrages ne réussissent qu'à faire perdre une dizaine de mètres au gros, tandis que Miquel, Fontanel et St-Germes s'enfuient. Mais ce dernier ayant heurté le pneu d'un de ses camarades, voit sa roue se briser et fait une chute terrible en pleine vitesse. Il tombe inanimé dans le fossé, où tout à l'heure il sera retrouvé et soigné par les délégués officiels qui suivent la course.

Au pont d'Espère, Miquel et Fontanel sont en tête, Barbanche est à 100 mètres, Aussel et Amiel à 150 mètres, Valadier et Cornède à 200 mètres. La lutte est épiquée. Avec courage, Barbanche, puis Aussel et Amiel talonnent les deux fugitifs, qu'ils parviennent à rejoindre presque en même temps au fond de la descente de Mercuès. Aussel prend le commandement qu'il va garder jusqu'à Regourd, où les 5 coureurs de tête font l'effort final vers le but.

Une foule énorme encadre le contrôle d'arrivée, quand le peloton de tête débouche dans la grande rue de Labarre. Fontanel dans un beau style s'adjuge la première place, à une longueur, devant Miquel, Aussel, Barbanche, Amiel, dans l'ordre. 30 secondes plus tard, Cornède, suivi de Valadier, coupe la ligne d'arrivée.

Voici d'ailleurs les palmarès de l'épreuve : 1er Fontanel, en 2 h. 1, soit une moyenne de 28 km. 750 à l'heure ; 2e Miquel, 3e Aussel, 4e Barbanche, 5e Amiel, ensemble, en 2 h. 17 ; 6e Cornède, 7e Valadier, en 2 h. 13 ; 8e Liarsou, 9e Bouyssou, 10e Girard, 11e Deltour, 12e Acollé, 13e Huyghebaert, 14e Delfour, 15e Bargonoueix, 16e Pons.

Le coureur St-Germes, ramené à Cahors en auto, fut l'objet des soins dévoués du jeune Hubert, le petit « chef soigneur » du Véloce, et ses multiples contusions pansées, il a pu rejoindre Fumel dès lundi.

Avant de terminer le compte-rendu de cette course qui a remporté un triomphal succès, tout à l'éloge des organisateurs et des dévoués commissaires, nous nous voudrions de ne pas remercier tout d'abord la Municipalité et les habitants de Prayssac, pour l'accueil si hospitalier et si cordial fait aux coureurs. Le Véloce sera heureux d'y revenir l'an prochain.

Nous devons également des remerciements à M. Cussac, de Prayssac, Delcros et Fénelon de Cahors, qui ont bien voulu mettre leurs machines à la disposition du Véloce, pour suivre la course et ramener le blessé.

Remerciements aussi à tous ceux qui ont accouru à la course des prix intéressants, la municipalité de Prayssac, MM. Cussac et Girard, de Prayssac et de généreux Cadurciens.

A présent, au 8 juillet, pour le Rallye-Ballon !

### La fête du Véloce-Sport Cadurcien

Cahors va être gâté cet été. Quoique privé de Commission des Fêtes, toutes les Sociétés de la Ville s'ingénient à des réjouissances de plein air. L'Aviron y a prélué par sa belle fête d'athlétisme du 3 juin et va continuer dimanche par de magnifiques régates.

Le Trophée Wonder Russell et la fête d'athlétisme de la Solidarité vont brillamment ouvrir les fêtes de juillet. Il nous revient qu'un gracieux bal rose et bleu se prépare pour bientôt sur les balcons en fleurs de notre Hôtel de Ville. Mais on parle aussi de l'énorme sphérique qui va constituer le clou de la Fête du Véloce le 8 juillet prochain. Cette attraction inédite ne peut manquer d'attirer une foule d'étrangers dans notre ville, d'autant qu'il leur sera donné d'assister à une bataille de fleurs et un défilé d'automobiles fleuries, qui s'annonce comme un gros succès. La liste d'engagement se remplit chaque jour de nouveaux noms et les concurrents pour le Rallye-Ballon atteignent déjà la trentaine.

Jusqu'au soleil lui-même qui a promis d'assister en personne à cette belle fête Cadurcienne.

### AVIRON CADURCIEN

#### AVIS

Le trésorier de l'Aviron Cadurcien se tiendra à la disposition des membres de la Société tous les soirs de 18 à 19 heures au Secrétariat : Café Ti voli, pour leur remettre les cartes spéciales qui seront exigées, dimanche 24 juin, à l'entrée de l'enceinte réservée.

### CYCLISME

Cahors, 17 juin : Course du V. S. C. Cahors-Prayssac (aller et retour) 60 kil. 1er FONTANEL, 3e AUSSSEL.

Sur Bte WONDER Merveille de Mécanique et de Précision Vente, Réparations, Facilité de Paiement Agent général : A. NARMIESSE 1, place St-James, CAHORS

### COURSE CYCLISTE

Du Dimanche 17 juin 1923

#### CAHORS-PRAYSSAC et retour

Classement général à Prayssac 1er MIQUEL (vélo France-Sport) Classement général à l'arrivée à Cahors de la 4e Catégorie : Débutants 1er MIQUEL (vélo France-Sport) 2e LIARSOU (vélo France-Sport)

JOUFFRAU, Mécanicien à CAHORS

Agent général des Cycles France-Sport, Griffon, Automot, Rochet

### Arrondissement de Cahors

#### Montcléra

Fête locale. — La jeunesse de Montcléra se prépare à célébrer dignement la fête locale qui aura lieu le 1er juillet.

Un programme intéressant et des mieux composés, attirera ce jour-là, dans notre localité un bon nombre de visiteurs, et toute la jeunesse de la région. Un excellent orchestre a été retenu par le comité d'organisation. Des jeux divers, des courses, un bal de jour et de nuit, une retraite aux flambeaux et un feu d'artifice, distrairont agréablement la population et les visiteurs.

Le Comité s'est réservé un orchestre de choix sous la direction de M. Bach, de Tour-de-Faure.

Le programme est des plus alléchant.

**Samedi soir.** — Tour de ville en musique avec farandole ; à 8 h., illuminations et bal de nuit.

**Dimanche.** — Distribution de bouquets ; à 10 h., messe en musique ; à 11 h. 1/2, bal et apéritif ; de 4 h. à 6 h., bal ; à 8 h., illuminations et bal de nuit.

**Lundi.** — Jeux divers et concours de tir ; soir : bal.

Le meilleur accueil sera fait aux étrangers et aux forains.

#### Gigouzac

**Nécrologie.** — C'est avec un vif regret que nous avons appris la mort de M. Andral, décédé après une longue maladie.

Toute la commune assistait aux obsèques qui ont eu lieu jeudi dernier.

Nous adressons à M. et Mme Andral nos bien sincères condoléances.

#### Saillac

**Election municipale.** — A la suite de la démission de M. Loudes, adjoint au maire, les électeurs de la section de Jamblusse (commune de Saillac), sont convoqués pour le 1<sup>er</sup> juillet 1923, à l'effet d'être un conseiller municipal, en remplacement de M. Rames, décédé.

#### Suzet

**Foire.** — Notre foire du 14 juin, par suite des travaux pressants des fourrages, n'a pas eu son importance habituelle. Sur le foirail aux moutons, de nombreuses transactions ont eu lieu à des prix élevés. Voici les cours pratiqués :

Gros bœufs de travail, de 3.800 à 4.200 fr. ; moyens, de 3.000 à 3.500 fr. ; bouvillons, de 2.200 à 2.800 fr., le tout la paire.

Moutons gras, 6 fr. le kilo ; agneaux pour la boucherie, de 7 à 8 fr. le kilo ; agneaux d'élevage, de 100 à 120 fr. ; brebis avec couple, de 180 à 200 fr.

Porcelets de deux mois environ, de 150 à 160 fr. ; de trois à quatre mois, de 200 à 220 fr., selon grosseur.

Poules et poulets, de 3 à 3 fr. 50 ; dindes, de 80 à 85 fr. la paire ; lapins domestiques, de 4 fr. 50 à 1 fr. 75 la livre ; pigeons, de 7 à 8 fr. la paire ; œufs, 3 fr. 50 la douzaine ; oisons de la quinzaine, de 40 à 45 fr. ; canards mulâtres, de 12 à 14 fr. ; domestiques, de 10 à 12 fr. la paire.

Blé, 60 fr. ; maïs, de 40 à 42 fr. ; avoine, de 30 à 32 fr. ; fèves, de 50 à 52 fr. le sac de 80 litres ; pommes de terre, 48 fr.

Jardinage vendu à des prix élevés : pois, 75 c. ; pommes de terre nouvelles, 60 c. le demi-kilo.

#### Arrondissement de Figeac

**Arrestation.** — Deux jeunes gens de 17 ans, Philippe Mur et Miguet Hordas, de nationalité espagnole, ont été arrêtés par la gendarmerie de Cahors et conduits à la prison de Figeac, sous les inculpations de vagabondage, vol de valises et défaut de carnet anthropométrique.

Originaires de l'Aragonais, Mur et Hordas avaient quitté l'Espagne il y a peu de jours pour se rendre à Toulouse.

Depuis cette ville, à pied, longeant constamment la voie ferrée, ils sont venus échouer à Cahors où la gendarmerie les a cueillis.

Comme ils ne parlent et ne comprennent pas le français, M. Dupuy, juge d'instruction, a fait appel aux lumières de M. Vallon, avocat au barreau de Figeac, comme interprète, et confié la défense des deux accusés à M. Faugère, avocat au même barreau.

Si l'on en croit certaine lettre trouvée sur Mur et écrite par son père qui le supplie de rentrer en Espagne pour se disculper des accusations dont il est l'objet, il pourrait se faire que l'extradition soit demandée.

En attendant de rendre des comptes aux juges de Saragosse, Mur et Hordas passeront très prochainement, devant le tribunal correctionnel de Figeac.

**La foire du 15 juin.** — Après de longs jours de pluie, le temps devenu

plus propice pour la fenaison et la rentrée des foin, a légèrement contrarié la foire.

Néanmoins de nombreuses affaires se sont traitées sur les divers marchés et l'on a constaté une légère baisse sur les veaux.

Les principaux cours sont les suivants :

Bœufs d'attelage, de 2.800 à 3.200 fr. ; veaux de 4, 25 à 4 fr. 40 le kilo ; cochons gras, de 260 à 280 fr. les 50 kilos ; avoine, 40 fr. les 5 doubles décalitres ; volailles 4 fr. 30 et 4 fr. 40 le demi-kilo ; chevreux, 2 et 2 fr. 15 le demi-kilo ; lapins, 1 fr. 90 et 2 fr. le demi-kilo ; œufs, 3 fr. 25, 3 fr. 30 et 3 fr. 40 la douzaine.

Quantité de légumes de Villefranche ; nombreux étalages de marchands forains.

**Conseil municipal.** — Séance du 14 juin. — Présidence de M. le docteur Pezet, maire. Le conseil approuve les listes des vieillards, infirmes, incurables, l'assistance médicale gratuite et des femmes en couche.

A partir du 1<sup>er</sup> juillet, le remonta gé des horloges de la ville sera assuré ; au Chapitre, par M. Calmels, qui recevra un salaire de 200 francs par an ; au Puy, par M. Galès, aux appointements annuels de 300 fr.

La dépense de 3.565 fr. 12, prévue pour les travaux de réparation au collège Champollion, avait fait l'objet, le 10 juin, d'une adjudication au rabais sur soumission cachetée. Seul, M. Bannuel a déposé une soumission de 20 0/0 en plus. Le conseil, estimant que les réparations à faire sont urgentes, est d'avis de demander à M. le préfet de vouloir traiter de gré à gré. Il en est de même pour la construction d'une station de mort de haras dont l'adjudication n'a pu avoir lieu.

Le conseil décide que la porte d'entrée de la maison Sully, ainsi que tous objets qui, au cours de la démolition de cet immeuble pourront présenter quelque intérêt artistique, ou archéologique, ne devront pas être exposés aux enchères. Un dire devra être inséré au cahier des charges et le maire est chargé de veiller à l'exécution stricte de cette décision.

Des arbres seront plantés sur la route de Lissac aux frais de la commune de Figeac, l'administration des ponts et chaussées donnant une fin de non-recevoir.

Les huiles lourdes destinées au chauffage paieront, à l'avenir, un droit d'octroi de 0 fr. 60 l'hecto.

Cent mètres de tuyau pour pompe à incendie seront achetés à raison de 6 fr. 80 le mètre.

**Vaccination.** — Le public est prévu que la vaccination pour la commune de Figeac aura lieu à la mairie, le jeudi 21 courant, à 9 heures 30 (heure légale).

**Contravention.** — La nommée L. G., revendeuse, qui le jour de la foire du 15, à Figeac, achetait les œufs en dehors du marché, s'est vu dresser contravention par la police pour infraction à l'arrêté municipal du 12 mai 1917.

**Portefeuille perdu.** — Mme Rabinel Louise, de Cardaillac, a déclaré au commissariat de police qu'elle avait perdu, le jour de la foire de Figeac, un portefeuille contenant une certaine somme.

**Prudhomat**

**Nécrologie.** — On annonce la mort de M. Ayrolles, adjoint au maire de la commune de Prudhomat.

C'est un excellent citoyen qui disparaît. Sa mort a provoqué de vifs regrets parmi tous ceux qui le connaissent.

Nous adressons à la famille nos vives sympathies.

**Teysseieu**

**Nécrologie.** — Vendredi dernier ont eu lieu à Teysseieu les obsèques de Mme Delprat, née Louise Larribe, gérante du télégraphe municipal, décédée après une courte maladie.

Mme Delprat est morte à l'âge de 24 ans et, circonstance particulièrement douloureuse, quinze jours après ses noces.

Une foule considérable a suivi le convoi funèbre et a témoigné à la famille de vives sympathies.

Nous adressons à M. Delprat, à la famille, nos bien vives condoléances.

Elle avait passé la quinzaine entière à chercher du travail... en vain. Les directeurs d'agence avaient regardé avec méfiance cette grande femme en noir qui ne pouvait produire aucun certificat, dont l'histoire de sa dernière situation semblait fautive et peu convaincante, qui n'avait pu même donner le nom d'une propriétaire comme garantie de sa respectabilité.

Le matin même, la dame assise dans le bureau intérieur d'une agence pour emplois féminins l'avait dévisagée d'un air soupçonneux en disant :

— Je regrette... Miss... Dering, mais vous parlez d'une façon si hésitante et si incertaine de vous et de votre dernier travail, qu'il m'est impossible de vous inscrire sur nos livres. Je dois en savoir plus sur mes clientes que vous ne paraissez capable de me dire... C'est bien votre nom ?

Alison eut donné tout au monde pour rencontrer avec calme le regard de ces yeux perçants comme des vrilles, mais les siens vacillèrent, le sang afflua à son visage et sa confusion évidente neutralisa l'effet de ces mots dits lentement :

— Oui... oh ! oui... Alison Dering est mon nom.

— Je regrette ne rien pouvoir faire pour vous.

Cette réponse indiquait clair comme le jour à la tremblante jeune fille que la dame du bureau n'ajoutait pas la moindre foi à sa parole.

#### St-Céré

**Journée Pasteur.** — M. le Préfet du Lot vient d'adresser au maire de Saint-Céré la lettre de remerciements suivante :

Cahors, le 9 juin 1923.

« Mon cher maire,

« En vous accusant réception de la somme de 2.890 fr. 95 que vous m'avez adressée comme produit de la Journée Pasteur, à Saint-Céré, laissez-moi vous remercier et vous prier de me remercier en mon nom vos administrés pour la façon si remarquable dont ils ont coopéré à l'œuvre éminemment intéressante des laboratoires de Pasteur en souvenir de l'illustre savant dont nous sommes justement fiers.

« Veuillez agréer, mon cher maire la nouvelle expression de mes sentiments bien cordialement dévoués. — Le préfet du Lot, signé Brisard. »

#### Lissac

**Accident mortel.** — M. Teyssedon, du village de Péligrin, commune de Lissac, a été projeté par le timon d'un char de foin sur un tas de cailloux et a expiré presque aussitôt.

Nous adressons nos bien sincères condoléances à sa famille.

#### Arrondissement de Gourdon

**Obsèques.** — Vendredi matin ont été célébrées à Gourdon les obsèques de Mme Jardel, institutrice en retraite, épouse de M. Jardel, ancien instituteur et mère de notre ami M. le docteur Jardel, conseiller général de Lauzès.

Tous les instituteurs et institutrices du canton assistaient aux obsèques de la regrettée disparue, et une foule considérable a suivi le convoi funèbre au cimetière où a eu lieu l'inhumation.

Un cimetière, M. Delmas, le distingué directeur du cours complémentaire de notre ville, a adressé, en termes choisis et émouvants, le salut ému et respectueux des instituteurs et institutrices à la regrettée Mme Jardel.

« Elle laisse à tous, dit-il, l'exemple d'une vie droite et bien remplie. »

« Remplissant avec une égale conscience ses devoirs professionnels et ses devoirs familiaux, l'austérité et la dignité de sa vie, son aménité, lui valurent partout le respect et la sympathie des populations, l'estime de l'administration qui lui décerna successivement la mention honorable, la médaille de bronze et la médaille d'argent. »

Mme Jardel fut de cette génération de vieux maitres qui, par leur dévouement et leur abnégation sans bornes assurèrent le succès de l'œuvre de rénovation populaire entreprise par les Jules Ferry, les Paul Bert, les Ferdinand Buisson. Ceux-ci la concurrent et l'inspirent ; ceux-là en furent les bons artisans. Issus du peuple, ils se consacraient à lui. Eclairant les esprits et les cœurs, ils s'efforcèrent de faciliter aux masses populaires l'ascension vers un état social où elles trouveraient à la fois plus de bien-être et plus de dignité. Les humbles reconnaîtront un jour tout ce qu'ils doivent à ces modestes qui, de leurs faibles lumières, essayèrent d'éclairer la route où tatonnait la foule.

« Et nous, qui avons mission de parfaire leur œuvre, puisons dans l'exemple la foi en l'idéal qui les animait et la volonté qui régissait toute leur défiance. »

Nous prions à nouveau MM. Jardel père et fils et toute la famille d'agréer nos vives sympathies et nos sincères condoléances.

**Arrestation.** — Poulès Etienne, 31 ans, terrassier, né à Murat (Cantal) a été arrêté à Rocamadour pour vols de bicyclettes et conduit à Gourdon où il a été incarcéré.

**Dans le P. O.** — Notre ami M. Paul Lauri, vient d'être nommé commis principal aux litiges de la compagnie du P. O., à Villeneuve-sur-Lot.

Nos cordiales félicitations à cet excellent gourdonnais.

**Inauguration du monument aux morts.** — Le monument est arrivé dimanche dernier. Il a été mis en place le lendemain 18. L'inauguration

a été fixée au 22 juillet par le Conseil municipal qui se réunira de nouveau mercredi soir à 9 heures pour décider les détails de cette manifestation.

**Conseil municipal.** — Le Conseil municipal s'est réuni dimanche dernier 17 courant à 2 heures du soir sous la présidence de M. Davidou, maire.

Présents : MM. Davidou, Dalet et Fournié, adjoints, Villadiou, Chavanié, Prat, Delord, Delsahut, Fayet, Gibert, Laporte, Mazet, Taste.

Absents : MM. Faure, Favory, Glénadel, Laurie, Malvy, Malvy.

M. Delsahut est élu secrétaire. Il donne aussitôt lecture du procès-verbal de la dernière session qui est approuvé.

M. le Maire rend hommage au regretté collègue Pons, récemment décédé.

M. Villadiou, rapporteur de la commission des finances lit son rapport sur la situation financière. Ses collègues le félicitent pour son travail net, clair et complet.

On vote ensuite : 800 fr. pour la foire aux chevaux de la sainte Catherine, 5.000 fr. pour les chemins ruraux, 1.000 fr. pour l'arrosage des rues en juillet et août et le nettoyage par eau des caniveaux des rues, 2.000 fr. pour l'entretien du Tour de Ville, l'essai du pavage par croisillons de quelques rues, 2.000 fr. pour la canalisation destinée à amener l'eau au cimetière, 1.000 fr. pour réparations à l'église de Prouilhac et à la chapelle de l'église de Costeraste et à Lafontade, 15.000 fr. pour l'abattoir, diverses augmentations aux secrétaires de la mairie, à l'agent Cassagne, à la femme de service de l'école maternelle, aux remon-teurs de l'horloge et un accord de diverses subventions pour le retour à la terre, le dispensaire, l'association des mutilés, etc.

Le compte administratif est approuvé ainsi que les divers budgets et le lumineux rapport de M. Villadiou qui a fait ressortir la situation financière florissante de la commune et la diminution des impôts communaux.

On approuve également les budgets de l'hospice et du bureau de bienfaisance qui marquent un progrès sensible et dénotent une très bonne situation de ces deux établissements.

Le nouveau bail de la gendarmerie est revenu approuvé. Il sera de 10.000 fr. par an et durera 25 années.

M. Escrouzaille, bourellier, payera un loyer de 150 fr. par an.

Un local situé au 1<sup>er</sup> étage du dispensaire sera accordé au Comité d'hygiène pour y établir son centre de désinfection destiné à combattre les maladies épidémiques.

Il ne sera créé qu'une nouvelle foire et le conseil est d'avis de la fixer au 2<sup>e</sup> samedi après le 9 octobre.

A partir du 9 octobre on créera des marchés de cerneaux tous les samedis de 9 heures à midi.

Enfin M. Dalet propose de faire faire une étude et un devis d'une voie d'accès en pente douce conduisant à la halle, pour favoriser les hauts quartiers et le commerce des grains.

Le conseil se réunit ensuite en comité secret pour examiner diverses demandes d'allocations.

La séance est levée à 5 heures et demie du soir.

**Labastide-Murat**

**Mort subite.** — M. David, propriétaire au village des Fournières, s'est trouvé tout à coup indisposé, au lieu dit Péchendrie, en rentrant de la foire.

Transporté à son domicile, M. David est mort le lendemain matin sans avoir repris connaissance.

Nos condoléances à la famille.

**Salvico**

**Des pierres sur l'autobus postal.** — Samedi soir, vers 8 heures, à Luziers, l'autobus postal Cahors-Gourdon a été criblé de coups de pierres, le chauffeur a été obligé de s'arrêter et a fait des remontrances aux jeunes gens coupables de cette gaminerie. Une jeune fille qui était dans l'autobus a été légèrement blessée par les bris de vitres. Plainte a été déposée à la gendarmerie qui procède à une enquête.

**Vayrac**

**Conseil municipal.** — Le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. Lequière, maire.

M. le maire donne lecture au conseil d'un marché à forfait, par lequel M. Tuffet, sculpteur-décorateur à Bordeaux, s'engage à fournir pour le

monument aux morts de la commune Vayrac, tous les ornements en bronze fondu et ciselé, le tout avec emballage et transport pour le prix forfaitaire de 5.150 francs.

Le conseil, après avoir délibéré, approuve ledit traité.

M. le maire donne lecture au conseil d'une lettre de M. le préfet relative à l'heure d'été. Le conseil après avoir délibéré, décide que l'heure ancienne sera maintenue pour l'ouverture des écoles. Aucune modification ne paraît nécessaire en ce qui concerne l'heure légale d'ouverture des foires et marchés, halles et horaires des trains autobus.

M. le maire présente au conseil une demande d'allocation journalière formulée par les familles de deux militaires de la classe 1923. Le conseil, après examen, donne avis favorable.

M. le maire donne connaissance au conseil du dossier relatif à la demande de Célestin Perrier, à Vayrac, pour construction d'une maison et d'un mur et cession de terrain. Le conseil exprime l'avis que le produit de la vente à M. Perrier d'une parcelle du chemin soit affectée aux chemins de grande communication. Cette somme est portée en recette au budget supplémentaire de 1923.

Le conseil vote une subvention de 50 fr. pour le comité du retour à la terre.

Le conseil vote une somme de 80 fr. pour le comité départemental d'hygiène, Société de défense contre la tuberculose.

**REMERCIEMENTS**

Madame DAVID, Mademoiselle Marguerite CAMINADE, les familles JARLAN, ALAZARD, GIRMA, HENRAS et Mademoiselle CASTELNAU remercient bien vivement les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

**Madame Marie ALAZARD**  
Veuve JARLAN

**21 JUIN**  
**L'ÉTÉ COMMENCE**

Évitez de souffrir de maux de pieds, plus douloureux que jamais pendant les mois d'été.

Tous ceux qui ont les pieds sensibles connaissent par expérience les souffrances que les chaux leur font endurer ; les pieds brûlent comme du feu, ils s'enflent et s'échauffent, les souffrances semblent devenir trop étroites et les souffrances causées par d'anciens cors ou durillons deviennent intolérables.

Il est de toute actualité de rappeler qu'un simple bain de pieds additionné d'une petite poignée de Saltrates Rodell constitue une véritable panacée contre ces divers maux : toute enflure et meurtrissure, toute sensation de douleur et de brûlure disparaissent comme par enchantement. Un bain ainsi saltré, rendu médicamenteux et oxygéné, combat efficacement l'irritation et la mauvaise odeur causées par une transpiration abondante. Quant aux cors, durillons et autres callosités douloureuses, l'eau chaude saltrée les ramollit à un tel point que vous pouvez les enlever facilement sans recourir à la rasoir, opération toujours dangereuse.

Ce simple traitement peu coûteux nettoie et entretient les pieds en parfaite santé, desorte que vos chaussures les plus étroites, mêmes neuves, vous semblent aussi confortables que les plus usagées.

**NOTA.** — Les Saltrates Rodell se trouvent dans toutes les bonnes pharmacies ; méfiez-vous bien des contrefaçons qui n'ont aucun valeur sur leur, et exigez de Saltrés.

**Un véritable progrès**

est celui qui consiste à faire soi-même pour 2 fr. 75 un litre d'excellent vin fortifiant avec la Quintonine. La Quintonine est un extrait concentré nouveau qui tonifie le sang, les nerfs et guérit la faiblesse, l'anémie et la neurasthénie. Le flacon, dose pour faire un litre de vin fortifiant, 2 fr. 75.

Pharmacie Orliac à Cahors.

**100 Camions Autos**

bonnes basculantes, moteurs, boîtes de vitesses, roues remorques, toutes pièces détachées pour camions et voitures françaises et américaines. *Howe, sement, galeks, Timken*, Ferodo pour freins, magnéto, bougies pleins, prix réduits, garantis et mis en place à la presse. **RAGOT**, 282, rue d'Ornano, BORDEAUX.

**A VENDRE**

**1.200 paires de chaussures**  
Légèrement usagées  
S'adresser au Bureau du Journal

**Aux amateurs d'ancien**

Allez voir chez **CAMBRAI**, marchand de meubles, 18, rue des Soubroux, à côté de la prison, son assortiment d'armoires, commodes, bahut ordinaire et à retrait, vaisselier, tables ordinaires, chaises, vaisselle et autres bibelots en tous genres.

Vous trouverez aussi tout l'assortiment du meuble moderne ainsi qu'un piano avec son tabouret en assez bon état.

Par suite adjonction branche nouvelle

**SITUATION LUCRATIVE**

avec fixe dans Administration (partie commerciale) est offerte à CAHORS. Ecrire à M. **BOLE du CHAUMONT**, 19, rue Germain-Pilon, Paris (18<sup>e</sup>).

**BEURRE**, frais, douze, salé : 8 50 pour 25/50 Kilog., 8 75 par 10 k., 9 fr. en dessus le gare. Adresser fonds av. command. (Œufs à discrétion. **NOHÉ**, PEAU-LE (Morbihan).

**Achat toute quantité**  
**TILLEUL SEC**  
**Pharmacie Paul GARNAL**  
En face le Théâtre — CAHORS

**On demande**  
**A L'IMPRIMERIE**  
**DU JOURNAL DU LOT**  
**Des Compositeurs typographes**  
Et des Apprentis

## L'ÉTRANGÈRE

Adapté de l'anglais  
PAR  
**E.-PIERRE LUGUET**

XVII

— Que doivent-ils penser de moi ? se dit-elle tristement, ne doutant pas que Reginald eût révélé son mensonge et sa fraude le jour même de son retour.

Près d'une quinzaine avait passé depuis ce jour, et le cœur d'Alison gémissait après des nouvelles de ceux qu'elle avait appris à aimer. Quand Reginald l'avait quittée, son premier instinct avait été de s'enfuir à Londres où elle savait pouvoir s'enterrer pour toujours et échapper à ceux à qui elle avait fait du mal. Sa bourse était heureusement dans sa poche, et heureusement aussi contenait assez d'argent pour payer son billet et rester quelque temps dans la maison misérable dont une vieille servante lui avait donné l'adresse autrefois. Mais le moment était venu où ses ressources touchaient à leur fin, où elle savait ne plus pouvoir payer une autre semaine de loyer, ni se nourrir au delà de quelques jours.

— Je suis punie ! s'écria-t-elle en quittant le lit pour s'approcher de la fenêtre. Je me suis introduite dans un paradis auquel je n'avais aucun droit... aucun, et j'en suis chassée pour toujours... Il me méprise ! ajouta-t-elle, avec une apparente incohérence, Reg... si vous aviez su... si vous aviez su... ne m'auriez-vous pas pardonné ?

Les toits gris, le ciel de plomb, les cheminées, tout s'évanouit ; elle vit à leur place la jolie chambre avec son ameublement luxueux, et dominant tout, le portrait de Reg dont le visage immobile et les yeux gravement tendres avaient été pour elle comme ceux d'un ange gardien. Elle se tordit les mains dans un proxysme de douleur, et la vision changea. Elle se vit alors, debout contre le poteau au croisement de la route, regardant celui dont l'image lui avait été si chère. Le visage de l'homme était plus sévère que celui du portrait, et les mots qu'il dit la crucifiaient de remords et d'angoisse. Et pourtant elle comprit à travers tous

ses remords et toute sa douleur, elle sut qu'elle avait aimé l'image comme elle pourrait aimer l'homme si... si...

Un coup rapide frappé à sa porte interrompit ces étranges pensées, et la jeune fille se trouva bientôt face à face avec sa logeuse, rouge et renfrognée.

— Voyons, Miss Dering, il y a en bas un gentleman qui demande si j'ai une locataire du nom de Mrs Reginald Metcalfe, et quoique je lui aie répondu que je ne connaissais pas ce nom, il dit que peut-être vous en avez donné un autre... j'aimerais savoir si c'est vrai ?

Alison ne pouvait pâlir davantage, mais elle tressaillit, frissonna, regardant, muette, le visage enflammé et furieux de Mrs Mayne. L'avait-on découverte ? Quel serait son châtiment pour avoir commis une telle fraude ?

— Soyez assez bonne pour répondre à ma question ? dit Mrs Mayne, maussade en voyant le changement du visage expressif de la jeune fille. Je suis une femme respectable, et mes locataires n'ayant pas l'habitude d'avoir plus d'un nom, je serais heureuse de comprendre.

— Je ne veux pas vous tromper, dit Alison avec lassitude. Après tout, pensait-elle, si on l'avait découverte, si on voulait la punir pour ce qu'elle avait fait, elle ne pourrait l'empêcher. Elle ne mentirait plus, n'essayerait plus de tromper. Je suis... c'est-à-

air doux et vos manières de dame ; Alison resta debout où l'avait laissée sa propriétaire, près de la table boiteuse, les yeux fixés sur la porte, l'esprit tourbillonnant. Qui avait été envoyé pour la chercher ? se demandait-elle, et quelle autorité aurait-elle pour la punir ? Eh bien, le châtiement serait le bienvenu. Tout vaudrait mieux que l'agonie de remords qui avait dernièrement torturé son cœur, et si les Metcalfe voulaient la livrer à la justice, ce que dans son ignorance de la loi elle croyait possible, elle serait heureuse... oui, heureuse d'avoir l'occasion d'expier son péché.

Un pas fit résonner les marches craquantes de l'escalier, un pas d'homme, ferme, et Alison se tendait comme pour supporter le coup, quand la porte s'ouvrit, livrant passage à Reginald Metcalfe, qui, debout sur le seuil, la regardait de ses yeux gravement réprobateurs.

— Vous ! balbutia-t-elle, vous !... Comment m'avez-vous trouvée ?

Ce n'était pas la question qu'elle voulait lui poser ; elle jaillit involontairement de ses lèvres et ses yeux s'emplirent de plus de terreur en voyant la sévérité du visage du jeune homme.

— Avant de répondre à sa question, Reginald entra, ferma soigneusement la porte derrière lui, puis s'avançant vers la femme chancelante près de la table, dit à voix basse, sans préliminaires :

(A suivre)

Bourse de Paris

Cours comparatifs de la Semaine

Table with columns for 'Dernier revenu', 'Cours du 8 juin', and 'Cours du 15 juin'. Rows include various financial instruments like 'Fonds d'Etat' and 'Crédit Foncier'.

Table listing 'Communes 1879' and 'Fonciers 1879' with their respective values.

Table listing 'Ville de Paris' with various values for different categories.

Table listing 'Valeurs étrangères' such as 'Japon 5 0/0 1913', 'Brésil 5 0/0 1909', etc.

Table listing 'Valeurs étrangères' including 'Russe 5 0/0 or 1891-94', 'Russe 3 1/2 0/0', etc.

Table listing 'Valeurs étrangères' including 'Turquie Ott. 5 0/0 1914', 'Tabacs Ottomans', etc.

Chemins de fer

Table listing various railway lines and their corresponding values, such as 'Est 6 0/0', 'Nord 3 0/0', etc.

Bibliographie

Advertisement for 'LES FEMMES DE GOUT' and 'PARIS-BRODERIE' featuring 'DÉCALQUABLES AU FER CHAUD'.

REVUE BLEUE

Text describing the 'REVUE BLEUE' journal, its content, and subscription information.

Article titled 'L'amour à la nature, par Gabriel Faure' discussing nature and art.

Advertisement for 'LA MODE PRATIQUE' magazine, featuring a woman's portrait and details about its content.

Article titled 'L'OPINION' discussing political and social issues.

Article titled 'Dortien. - J. Chastenot' discussing literary and historical topics.

Text titled 'Mesdames, Vous n'êtes peut-être pas toutes de parfaites maîtresses de maison...'.

Advertisement for 'Publications François Tesesco' and 'Bon Gratuit du Journal du Lot'.

Text titled 'Chemin de fer de Paris à Orléans' providing information about train services.

Text titled 'Aller. - Départ de Toulouse à 10 h. 09.' providing train schedule details.

Text titled 'Aller. - Départ de Nantes à 6 h.' providing train schedule details.

Large advertisement for 'LA PHOSPHODE GARNAL' for children and the weak, including medical details and pricing.

Text titled 'Aller. - Arrivée à La Bourboule à 18 h. 32.' providing train schedule details.

Text titled 'Aller. - Arrivée à La Bourboule à 17 h. 59.' providing train schedule details.

Advertisement for 'LA PHOSPHODE GARNAL' (continued) with additional medical and pricing information.

SERVICE D'ÉTÉ (1923)

Large table of train schedules for the summer service of 1923, organized by route: Paris to Toulouse, Cahors to Libos, Libos to Cahors, Cahors to Capdenac, and Capdenac to Cahors.